



INSTALLATION EN LIBERAL

Vous nous informez de votre prochaine installation en libéral,

Nous vous remercions de bien vouloir nous fournir, **préalablement à votre installation et au plus tôt**, les documents suivants :

- La déclaration de situation en pièce jointe + annexe si plusieurs activités
- Tous les contrats (ou projets) liés à votre future activité libérale. **Pour rappel, tous les contrats relatifs à un exercice professionnel doivent obligatoirement nous être adressés pour avis, conformément à l'article L.4113-9 du code de santé publique,**
- Un modèle d'ordonnances sur papier libre indiquant les mentions obligatoires **spécifiées en gras**
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, datant de moins de trois mois, stipulant votre nouvelle situation professionnelle (obligatoire depuis la loi du 04/03/2002)
- Si vous avez une activité hospitalière, il peut vous être demandé :
 - votre arrêté de mise en disponibilité (Praticien Hospitalier)
 - la réduction de quotité de votre temps d'activité
 - une attestation de la direction de l'hôpital autorisant votre exercice libéral

Par ailleurs, nous vous invitons à consulter le lien ci-après sur le site du Conseil national (adresse : <https://www.conseil-national.medecin.fr/medecin/carriere/sinstaller-liberal>) pour toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.